

# ASS

# ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6

TAUX DE  
RÉUSSITE

**97,1 %**  
DIPLÔME 2023

LYCÉENS / ÉTUDIANTS

-

DEMANDEURS D'EMPLOI

-

SALARIÉS

-

APPRENTIS

-

DIPLÔME ACCESSIBLE  
PAR LA VAE



## IRTS

FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT RÉGIONAL  
DU TRAVAIL SOCIAL  
DE FRANCHE-COMTÉ

DIPLÔME  
CONFÉRANT  
GRADE DE  
LICENCE  
CONTRÔLÉ  
PAR L'ÉTAT

1 RUE ALFRED DE VIGNY  
BESANÇON

[irts-fc.fr](http://irts-fc.fr)

# LE MÉTIER

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

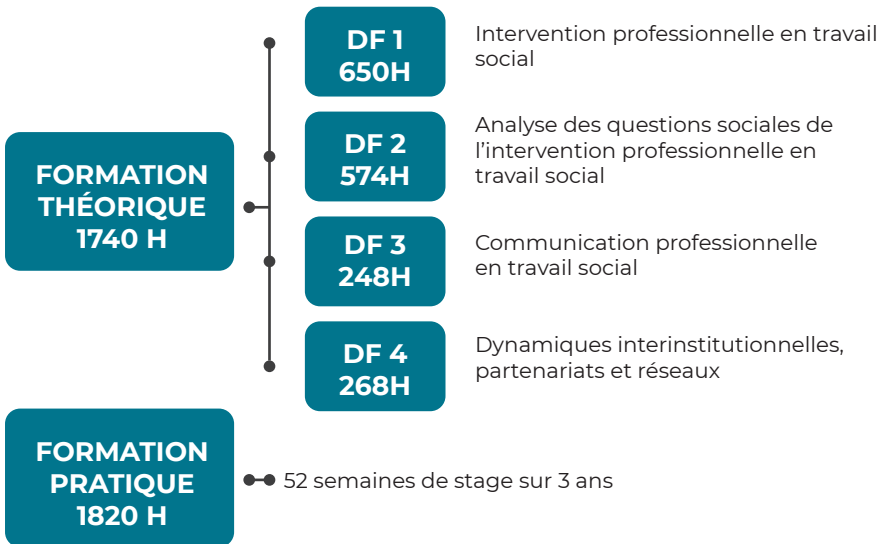
Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

## LA FORMATION

### UNE FORMATION DE 3 ANS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À JUIN N+3\*

▶ **1740 H DE FORMATION THÉORIQUE**  
*réparties en 4 Domaines de formation (DF)*

▶ **1820 H DE FORMATION PRATIQUE**



\* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)

## UNE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER, UN PLUS DANS LA FORMATION

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/ stagiaire dans son projet .

# LES CONDITIONS D'ACCÈS

**Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :**

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation

Si vous n'avez pas le baccalauréat ou de diplôme de niveau 4, vous pouvez entreprendre une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP) :

- Inscription à la VAP. Retrait et dépôt d'un dossier d'inscription au service sélection : [selection@irts-fc.fr](mailto:selection@irts-fc.fr)
- Constitution d'un dossier présentant les différentes expériences et mettant en évidence les acquis
- Après examen du dossier, une commission de validation des acquis autorise le candidat à s'inscrire ou non à la sélection.

# LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Apprentissage
- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ CPF / Transitions Pro
- ▶ Financement personnel

**CO-FINANCEMENT POSSIBLE**

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



**INSCRIPTION SUR PARCOUSUP \***  
**DE JANVIER À MARS**

Etude de dossier  
+  
Entretien

\* Si vous êtes salarié avec un financement employeur / OPCO ou par Transitions Pro :  
inscription sur notre site [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr) de janvier à mars

## MODALITÉS DE SÉLECTION

### ÉTUDE DE DOSSIER

#### **1 NOTE SUR 20 (COEFFICIENT 1)**

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

### ENTRETIEN

#### **2 NOTES SUR 20 (COEFFICIENT 4) – DURÉE 30 MIN**

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constituent la note d'admission.

## SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers,  
votre orientation et les modes d'accès à la formation

#### **Contactez le service Information/orientation**

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · [fabrice.bouteiller@irts-fc.fr](mailto:fabrice.bouteiller@irts-fc.fr)

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

#### **Contactez le service sélection**

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

[selection@irts-fc.fr](mailto:selection@irts-fc.fr)

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

#### **Contactez le référent handicap**

Isabelle HYNAUX : [referent.handicap@irts-fc.fr](mailto:referent.handicap@irts-fc.fr)

